

**Élection des membres de la chambre départementale d'agriculture de Vaucluse et de la
chambre régionale d'agriculture de Provence Alpes Côte d'Azur**

Date de clôture du scrutin : 31 janvier 2019

DECLARATION DE CANDIDATURE

Collège 5b : AUTRES COOPERATIVES et SICA
(R511-33 du code rural et de la pêche maritime)

LISTE :

	Nom et prénom du candidat		Commune d'inscription
	Nom	Prénom	
1			
2			
3			

SUPPLEANTS		
1		
2		

Avignon, le décembre 2018

Le mandataire

- | |
|---|
| <ol style="list-style-type: none">1. La liste doit impérativement comporter un nombre de noms égal au nombre de sièges à pourvoir augmentée de deux noms correspondant aux suppléants.2. La liste complète (comprenant également les suppléants) doit comporter obligatoirement un candidat de chaque sexe par groupe de trois (soit au moins 1 candidat).3. Chaque candidat doit donner au mandataire de la liste une procuration signée ainsi qu'une copie de sa carte d'identité4. Nul ne peut figurer sur plusieurs déclarations de candidature5. ▲ Les noms et prénoms portés sur les bulletins de vote doivent être conformes aux noms et prénoms portés sur la déclaration de candidature |
|---|